



Bulletin HYDRO Têt



Campagne du 18/06/2024

Le Syndicat de la Têt effectue depuis 3 ans maintenant un suivi annuel (et plus seulement à l'étiage) des cours d'eau de la Têt et de ses affluents en raison de la sécheresse intense qui perdure.

Ces connaissances sont les bases nécessaires pour mieux comprendre le fonctionnement de nos rivières et se partager équitablement la ressource en eau.

Le SMTBV appelle l'ensemble des acteurs du territoire à respecter les restrictions de crise toujours d'actualité et les protocoles et tours d'eau mis en place par les gestionnaires de canaux.



Point météo : pluies soutenues les 29-30/04 sur le territoire avec des cumuls de 55-66mm d'Ouest en Est et neiges éparses sur les sommets. Pluie régulière en mai avec des températures fraîches. Depuis début juin cependant, peu de pluie (quelques cumuls autour du 20/06) et tramontane, fin de la fonte neigeuse.

Cumul annuel encore bien en deçà des moyennes, -30% de déficit pluviométrique.

Prévisions : augmentation des températures dès semaine prochaine avec un été plus chaud que la moyenne

MESURES REGLEMENTAIRES

Dernier comité sécheresse : 22 mai 2024

Annnonce : Présentation du nouveau sous Préfet Mr. Bruno BERTHET et de Christine PORTERO-ESPERT en charge du plan sécheresse (anciennement Responsable de pôle à l'ARS)

Arrêté préfectoral : n°152-0001 du 31 mai (prolongation de l'arrêté du 4 avril 2024)

L'eau de surface de la Vallée de la Têt est maintenue **en crise**.

Ressources souterraines (quaternaire et pliocène) : les unités de gestion Aspres-Réart et vallée de la Têt sont maintenues en **crise**

Retrouver toutes les infos concernant les mesures sur le site de la préfecture des Pyrénées Orientales/ Préservation de la ressource, ainsi qu'une foire aux questions sur l'application des restrictions (DDTM, 2024).



STATIONS TET en m3/s	24/01/24	21/02/24	11/04/24	17/05/24	14/06/24	18/06/24
Serdinya – SPC	2.24	4.2	2.37	6.75	2.98	2.33
Pont de Prades – SMTBV	1.39	3.29	3.17	9.40	-	2.03
Marquixanes – SPC	4.6	4.44	3.47	9.97	4.71	2.99
Ille sur Têt – SMTBV	0.86	1.69	1.01	11.0	1.36	-
Perpignan Pont RD900 –SMTBV	2.58	1.58	1.75	12.1	1.32	-

STATIONS AFFLUENTS en m3/s	24/01/24	21/02/24	11/04/24	17/05/24	18/06/24
Mantet–SMTBV	-	-	-	-	0.362
Cabrils –SMTBV *	-	-	-	-	0.155
Evol –SMTBV **	-	-	-	-	0.057
Rotja –SMTBV	0.214	0.203	0.426	1.19	0.43
Cady –SPC	0.157	0.102	0.279	1.31	0.319
Caillan–SMTBV	0.054	0.066	0.185	0.380	0.121
Castellane – SMTBV	0.191	0.165	0.383	1.035	-

* Cabrils : en amont de la confluence avec l'Evol

** Evol : calcul par soustraction des mesures de la confluence et du Cabrils



Syndicat mixte de la Têt bassin versant

3 rue Edmond Bartissol
66000 PERPIGNAN
T. 04 68 35 05 06

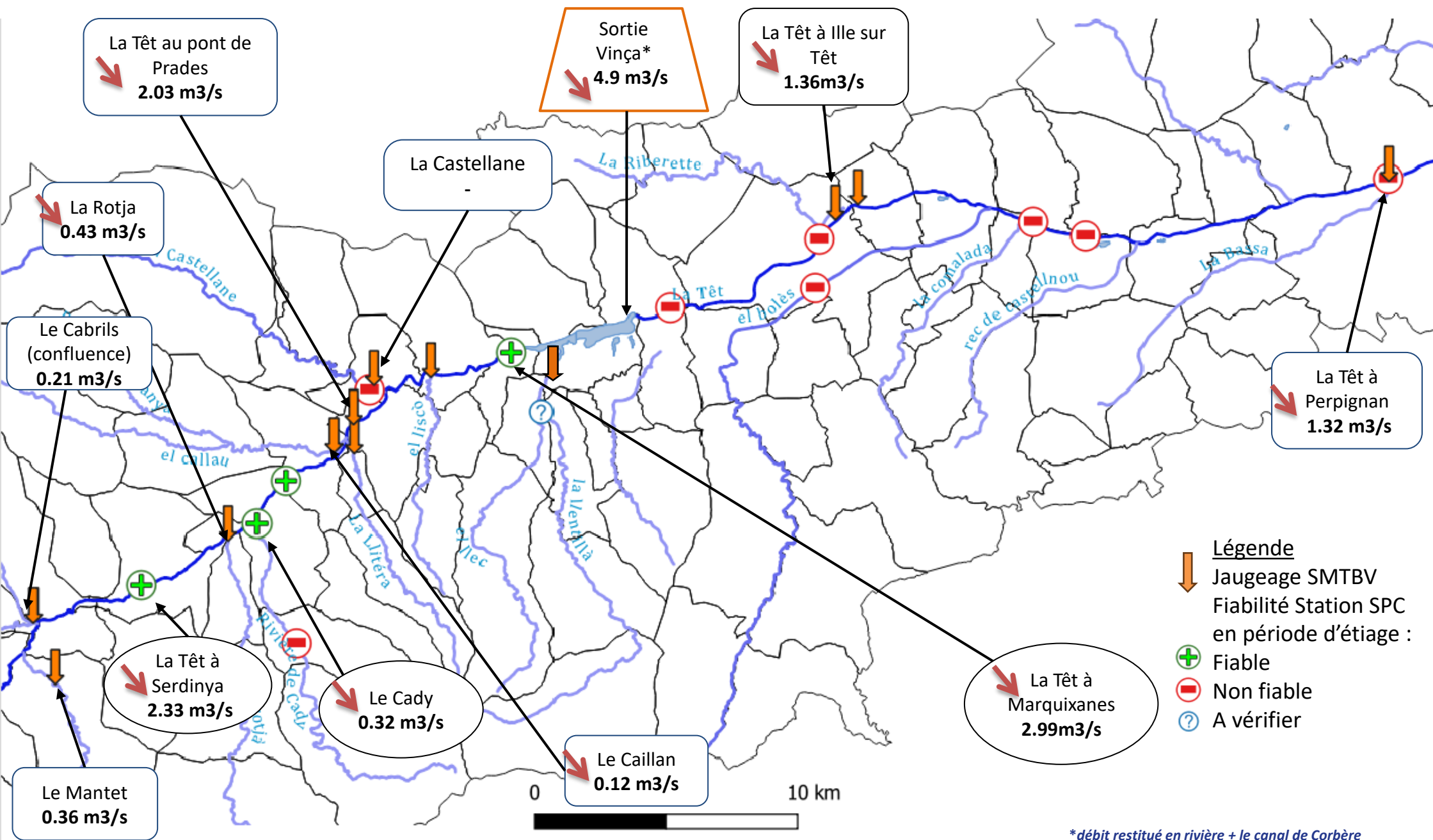
www.bassintet.fr

Projet cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional



RÉSULTATS DES MESURES DE DEBIT

BASSIN VERSANT TET – 14/06 et 18/06/2024



*débit restitué en rivière + le canal de Corbère

LE POINT SUR ...

LES COURS D'EAU

Le bénéfice des pluies régulières depuis fin avril, bien qu'en deçà des moyennes de saison, a été non négligeable pour les cours d'eau et la végétation. **Les débits sont remontés de manière substantielle** par rapport aux valeurs critiques d'avril-mai sur la Têt et ses affluents (x3 par rapport à la dernière campagne). Cependant, on observe **depuis début juin une chute rapide des débits** en cours expliquée à la fois par la fin de la fonte des neiges (rapide et ponctuelle encore cette année) et un contexte de sécheresse qui perdure : observations d'arbres morts (chênes verts, genévriers,...) pourtant habitués à un climat, sols secs en dessous de 15cm, sources en diminution de nouveau. Les débits en cours d'eau (Têt comme affluents) **sont caractéristiques d'un mois de mi juillet, soit un mois d'avance.**

Sur l'axe Têt aval, le **barrage de Vinça était en quasi transparence** jusqu'à début juin avec des débits confortables, mais la chute rapide des débits amont (passage de 12m³/s à 3.7m³/s actuel dans la Têt à Vinça en l'espace de 3 semaines) a entraîné une forte baisse des débits aval pour atteindre actuellement 1.3m³/s à Ille sur Têt et Perpignan, débits typiques d'un milieu d'été. **Un passage en dessous des 1m³/s en rivière sur ces secteurs entrainerait une nette dégradation des milieux aquatiques et des services écosystémiques rendus.**

D'un point de vue qualitatif, les pluies ont permis une dilution et une **réoxygénation bienvenues des milieux** de manière générale et sur certains secteurs eutrophisés depuis deux ans. La vigilance reste cependant de mise sur les sites à faible courant (amont seuils, ...).

Les pluies ont également eu un impact sur les nappes avec une **remontée des piézomètres** mais qui **reste insuffisante** à combler les records bas enregistrés depuis 2023 notamment sur le secteur des Aspres.



LES BARRAGES

Le barrage des Bouillouses : **V=14/16.3 utiles Mm³** avec un débit très faible d'entrée et plus aucune neige. Année atypique de non remplissage maximal de la retenue (sauf si précipitations) mais suffisant pour assurer les besoins de l'été si demande. Pour rappel, ce volume servira à la fois aux besoins des irrigants agricoles durant l'étiage (1^{er} juillet au 30 septembre sur demande argumentée de besoins auprès du Département et de la SHEM), et à la production d'énergie hydroélectrique hivernale.

Le barrage de Vinça : **V=24/24.5Mm³** est plein grâce aux dernières pluies d'avril-mai. La chute rapide des débits de la Têt en amont a entraîné depuis le 18 juin un début de déstockage du barrage pour maintenir un débit sortant de 4.9m³/s qui satisfait à la fois les besoins agricoles des canaux et le débit objectif PGRE à Ille (1.2m³/s soit le double de la dérogation au débit réservé à 600l/s).

Villeneuve de la Raho : **V=7.9/17.5Mm³** dont l'alimentation par le canal de Perpignan est rendue peu efficace du fait d'incivilités des irrigants (non respect des tours d'eau) mais également de la concomitance avec les besoins agricoles estivaux du canal. Le stock permettra de subvenir aux besoins des irrigants de La Raho **mais des conséquences sur la qualité et l'état écologique des milieux sont à prévoir.**

L'EAU POTABLE-QUALITE DE L'EAU

La situation **reste critique** avec 50 communes en tension dont 30 depuis 2023. Le SIAEP de Bouleternère et la commune d'Ille restent des secteurs sensibles. **Les lâchers des canaux via le Boulès sont stoppés** du fait de la chute rapide des débits et de la priorité donnée au rôle premier des canaux : l'irrigation agricole.

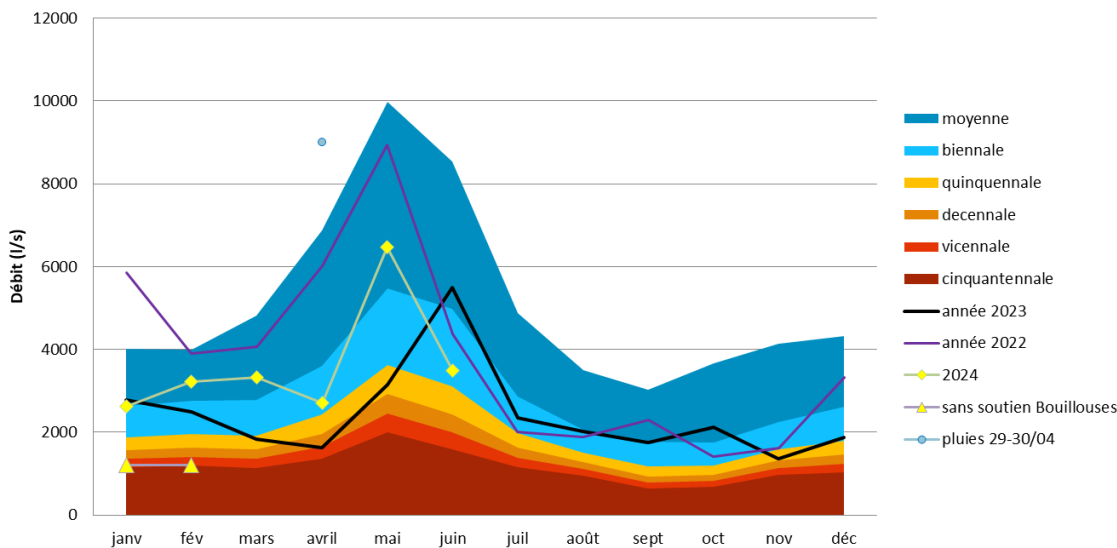
LES CANAUX AGRICOLES

Les cultures ayant bénéficié des pluies, **les besoins sont globalement satisfaits** mais la situation **peut rapidement se dégrader.**

Demande de l'ACAV (Association des Canaux à l'Aval de Vinça) auprès de la Préfecture : **demande de dérogation au règlement du barrage de Vinça** afin de maintenir le débit sortant actuel du barrage de Vinça et anticiper la période de déstockage (date réglementaire de début de soutien au 1^{er} juillet). L'objectif est de maintenir l'ensemble des canaux ouverts (et ne pas repasser en tours d'eau inter-canaux) à prélèvement minimal dans une période critique pour les arboriculteurs.

Bien que l'aspect visuel des cours d'eau et de la végétation se soit amélioré, il est important de rappeler que les indicateurs sont encore en deçà des moyennes et que l'écart à rattraper tant en terme pluviométrique, que sécheresse des sols reste critique.

Hydrologie de la Têt à Serdinya (l/s)



Syndicat mixte de la Têt bassin versant

3 rue Edmond Bartissol
66000 PERPIGNAN
T. 04 68 35 05 06

www.bassintet.fr

Projet cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional

CHANGEONS DEMAIN, AGISSONS MAINTENANT



Ce contexte nous invite à ne pas relâcher nos efforts et à poursuivre notre implication dans la communication et la sensibilisation auprès des citoyens. Dans le cadre de ses missions, le Syndicat de la Têt – Bassin Versant (SMTBV) a conçu 3 plaquettes à destination des collectivités, des agriculteurs et des particuliers. Ces outils pratiques et didactiques ont pour objectif de synthétiser et de faciliter la compréhension des mesures à appliquer dans le cadre des arrêtés préfectoraux. Vous pouvez les télécharger gratuitement à partir des liens suivants et également sur notre site internet :

- [Livret Crise à destination des collectivités](#)
- [Livret Crise à destination des exploitants agricoles](#)
- [Livret Crise à destination des particuliers](#)

N'hésitez pas à les diffuser (réseau, association, lieux publics, écoles, bulletins municipaux, offices de tourisme,...).

Pour toute question d'autorisation ou de procédure, la préfecture reste l'autorité compétente.

- Site internet de la DDTM pour suivre l'actualité (arrêté préfectoral en vigueur) :
- Courriel DDTM : dtm-secheresse@pyrenees-orientales.gouv.fr

Le Syndicat ne saurait en aucun cas se substituer aux services de l'Etat. Les documents ici produits ne sont ni contractuels ni opposables mais destinés à faciliter l'information et compréhension des mesures promulguées, parce que chaque goutte compte !

Les mesures de restriction sécheresse pour : les exploitants agricoles

Après 3 années de sécheresse et des hivers marqués par de faibles précipitations, la Têt et ses affluents fournissent de moins en moins d'eau.

Face à ce manque, le préfet est amené à mettre en place des mesures de restriction suivant le niveau de gravité de la sécheresse.

Niveau de sécheresse

Vigilance → Alerte → Alerte renforcée → Crise

Etre en crise c'est ...

Se restreindre aux usages prioritaires de l'eau !

Les mesures de restriction sécheresse pour : les particuliers

Mai 2024

Après 3 années de sécheresse et des hivers marqués par de faibles précipitations, la Têt et ses affluents fournissent de moins en moins d'eau.

Face à ce manque, le préfet est amené à mettre en place des mesures de restriction suivant le niveau de gravité de la sécheresse.

Niveau de sécheresse

Vigilance → Alerte → Alerte renforcée → Crise

Aujourd'hui, nous en sommes là.

eau potable
santé
sécurité civile

Les mesures de restriction sécheresse pour : les collectivités

Après 3 années de sécheresse et des hivers marqués par de faibles précipitations, la Têt et ses affluents fournissent de moins en moins d'eau.

Face à ce manque, le préfet est amené à mettre en place des mesures de restriction suivant le niveau de gravité de la sécheresse.

Niveau de sécheresse

Vigilance → Alerte → Alerte renforcée → Crise

Aujourd'hui, nous en sommes là.

Etre en crise c'est ...

Se restreindre aux usages prioritaires de l'eau !

- eau potable
- santé
- sécurité civile